



Refus de visa long séjour et mariage en algerie

Par **yacdamn**, le **28/09/2014** à **19:28**

j'ai eu un refus de visa long séjour en vue de mon mariage avec ma futur epouse de nationalité francaise, nous avons deposer le dossier de mariage (j'etais en situation reguliere je suis detenteur de plusieurs visa touristiques) ensemble au sein de ca mairie de résidence Romans-sur-Isère dans le département de la drôme.

notre dossier etait complet, je suis revenu chez moi en algerie ou j'étais auditionné au consulat de france à Alger, ma future épouse de son coté en France.

le mariage a etait accepté avec publication des bon, le certificat de publication et le certificat de non opposition.

lorsque j'ai déposé mon visa de long séjour en vue de mon mariage, il à était refusé.

nous voulons faire le chemin inverse c'est à dire on depose un dossier de mariage et se marier en Algerie.

esque c'est possible de le faire avec la premiere procedure deja faites en france ???

au plaisir de vous relire.

cordialement